



Bulletin d'actualité STAGIAIRES PLP

Audience ESPE du 10 octobre 2014 : des précisions utiles !

Les syndicats de la FSU (SNUEP pour les PLP, SNES pour les certifiés/agrégés, SNUipp pour les profs des écoles), ont été reçus vendredi soir, à leur demande, par le Directeur de l'ESPE afin d'obtenir des précisions sur les modalités d'évaluation de leur année de stage. Voilà les réponses qui nous ont été faites :

- **Pour les stagiaires déjà titulaires d'un master :**

il n'est ni question de leur demander de valider un master MEEF ni même des unités d'enseignement, encore moins de juger leur niveau disciplinaire déjà validé par le CAPLP/CAPES. Néanmoins, pour donner son avis à l'issue du stage, le Directeur s'appuiera sur leur « *engagement dans la formation* » et sur « *l'acquisition de compétences* ». **Par conséquent, contrairement à ce qu'affirment certaines organisations syndicales, l'avis du Directeur ne se fondera pas uniquement sur l'assiduité !** Un écrit réflexif consistant en un travail d'analyse critique sur le métier ou un oral sur une séance didactique sera exigé. Nous avons rappelé que nous restions opposés à une évaluation sous forme de partiels ou d'examens. Il semblerait que nous ayons été entendus à ce sujet.

- **La formation des stagiaires :**

prévue normalement à 300 heures par an par le Ministère, elle a été réduite à l'ESPE de Clermont à 250 heures afin de ne pas surcharger les stagiaires. La FSU se félicite de ce choix.

- **En ce qui concerne les équivalences :**

nous avons insisté sur la nécessité de prendre en compte le cursus antérieur des stagiaires, notamment pour ceux qui ont déjà un master MEEF. Il nous a été répondu que les responsables des différents parcours ont procédé à des entretiens individuels afin que les stagiaires concernés n'aient pas à suivre à nouveau des cours auxquels ils auraient déjà assistés. Le Directeur de l'ESPE a expliqué que les équivalences étaient données avec « *bienveillance* » et nous a proposé de lui transmettre les situations qui pouvaient poser problème, ce que nous ne manquerons pas de faire ! C'est pourquoi, vous ne devez pas hésiter à nous contacter en cas de difficultés ou d'interrogations.

- **Pour les stagiaires fonctionnaires disposant déjà du MEEF :**

une formation à mi-temps leur a été proposée alors que les textes officiels prévoyaient un temps d'enseignement de 18 heures. Ils devront a priori suivre le tronc commun assortis de quelques modules, en prenant en compte les éventuelles équivalences.

- **Concernant le mémoire :**

nous avons déjà beaucoup insisté pour qu'il soit le plus court possible. **La décision a été prise de le limiter à 30 pages maximum !** Tous les stagiaires devront rédiger un mémoire d'analyse professionnelle, en lien direct avec le métier, « qui ne néglige pas la Recherche ». Un accompagnement collectif est prévu ainsi qu'une soutenance individuelle.

- **Pour ce qui est du CLES :**

nous avons rappelé que l'exigence de cette certification avait été abrogée. Il nous a été confirmé que, en effet, on ne pouvait pas refuser la délivrance du master à ceux qui ne l'auraient pas validé. **Nous rappelons que le CLES et le C2i2e ne sont plus exigés pour la titularisation.** Les stagiaires du concours exceptionnel, des concours 2013 et antérieurs ont un délai de 3 ans, à compter de la titularisation, pour suivre des formations en vue de la préparation à ces qualifications (ou équivalences). Les stagiaires des concours 2014 ont simplement besoin d'avoir le master, qui intègre des UE de langue vivante et d'informatique ! Pour les PLP enseignants dans des disciplines professionnelles ne nécessitant pas de cursus universitaire, et pour lesquels l'obtention du niveau CLES serait difficile, le SNUEP-FSU en discutera directement avec la DRH du Rectorat. L'ESPE s'est engagée à mettre en avant la participation et l'assiduité des collègues à la formation CLES, qualifiée de « raisonnable » par le Directeur en terme de difficultés et de temps de travail.

- **Quant à la formation des stagiaires issus des concours exceptionnels :**

elle est quasiment inexistante, ce que nous continuons de dénoncer. A ce jour, seules 4 journées ont été fixées par le rectorat, ce qui n'est pas acceptable !

- **Les stagiaires disposant d'un CAPLP n'exigeant pas de Master :**

et recrutés sur la base de leur parcours professionnel, l'ESPE a fixé en entretiens individuels des parcours particuliers articulés d'une maquette commune à tous les collègues dans cette situation. Seront au programme une mise à niveau disciplinaire, des cours de didactique, la participation au tronc commun pédagogique, le couple stage+mémoire, les certifications C2I2E/CLES

- **Pour les stagiaires ne disposant pas encore d'un M2 :**

ils devront valider le M2 MEEF en fin d'année et auront donc des examens notés, contrairement aux stagiaires déjà diplômés.

- **La validation de l'année de stage ne dépend pas de l'ESPE :**

L'ESPE n'émet qu'un « avis ». ce dernier sera rendu sur l'ensemble de la formation, et non matière par matière, et ne reposera pas sur des notes. En gros, rater une évaluation ne sera pas rédhibitoire ! Un stagiaire en balance, dont la formation n'a pas été à 100 % convaincante du point de vue de l'ESPE, verra l'avis émis à son sujet détaillé point par point, par champs et par compétences, afin d'être le plus près possible de la réalité.

En cas de problème, contactez-nous rapidement afin que nous puissions intervenir auprès de l'ESPE.

Mutations 2014 :

Attention, la note de service ministérielle n'étant toujours pas parue, méfiez-vous des informations que certains sont tentés de vous donner dès à présent pour apparaître comme les premiers. Une chose est sûre : la saisie des vœux de mutations devra s'effectuer du 17 novembre au 9 décembre prochains. Tous les stagiaires devront faire des vœux.

Le SNUEP-FSU, soucieux de vous fournir des informations claires et vérifiées, se met à votre disposition plusieurs outils pour vous aider dans vos démarches : un stage valant congé pour formation « CARRIÈRES & MUTATIONS » qui aura lieu le 20 novembre 2014 à Clermont-Ferrand ainsi que des permanences (calendrier sur notre site prochainement : snuep-clermont.ek.la) et un numéro de téléphone : 06 25 07 66 83 pour toute aide ou réponse

Pour le SNUEP-FSU : TREVISIOL Ugo (PLP lettres-histoire, LP de Varennes sur Allier, Commissaire paritaire académique des PLP) snuep.clermont@gmail.com 06 25 07 66 83